



Réunion du Conseil d'Établissement 2022-2023
Procès-verbal d'assemblée
24 octobre 2022, 19 h en présence

1. Ouverture de l'assemblée

19 h

1.1. Vérification du quorum (art. 61 et 108 LIP)

Le quorum est constaté.

Les sept (7) membres parents élus sont présents : Marie-Hélène Bachand, Myriame Belfort, Laurence Bourgeois-Hatto, Anna Heyvang, Michael Mueller, Jean-Marc Pitchen, Lucie Rousseau.

Les membres du personnel : Maryse Beaulieu-Salamido, Emmanuelle Bertrand, Martin Duclos, Vincent Houle, Marie-Chantal Lebel, Viviana Romana Yevenes Pulgar. *Martin Perreault est absent.*

Les deux membres de la direction de l'école, Patrice Fournier et Véronique Parent, sont également présents.

1.2. Accueil des membres du Conseil d'établissement (CÉ) et des parents

M. Fournier souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement.

1.3. Présidence par la direction jusqu'à la période d'élection (art. 56 LIP) et secrétariat de l'assemblée

M. Fournier, le directeur préside la séance jusqu'à la période d'élection de la présidence (art. 56 LIP). Laurence Bourgeois-Hatto est désignée comme secrétaire de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour du 24 octobre 2022 et du procès-verbal du 9 juin 2022

19 h 05

Il est proposé d'ajouter un point dans les dossiers où il est question d'être informé, soit le budget du CÉ qui devient le point 7.2.2.

L'ordre du jour ainsi modifiée est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Tour de table et présentation des membres du CÉ

19 h 10

Tous les membres du personnel et les membres parents se présentent.

4. Période d'élection : Un (1) poste à la présidence du CÉ – mandat d'un an (art. 58 LIP) 19 h 15

4.1. Mise en candidature

Marie-Hélène Bachand propose sa candidature.

Marie-Hélène Bachand est élue à la présidence du CÉ par acclamation.

5. Mot de la présidence 19 h 30

5.1. Désignation de la vice-présidence

La candidature d'Anna Heyvang est proposée comme vice-présidente. Sa candidature est adoptée par acclamation.

6. Présentations des comités externes 19 h 45

6.1. OPP, Comité vert

Aucun représentant présent.

6.2. Fondation école NDG

Aucun représentant présent.

6.3. Comité de parents du CSSDM

Les activités du Comité de parents du CSSDM reprennent tout doucement.

7. Études des dossiers 20 h 00

7.1. Dossiers où il est question de travailler (résolutions)

7.1.1. Calendrier des rencontres du CÉ 22-23 (art. 67 LIP)

Il est résolu que les dates de rencontres soient les suivantes :

- Lundi, 28 novembre 2022
- Jeudi, 2 février 2023
- Jeudi, 30 mars 2023
- Jeudi, 4 mai 2023
- Jeudi, 8 juin 2023

7.1.2. Tenue des rencontres en virtuel et/ou présentiel

Les membres expriment leur préférence pour le maintien de la tenue des rencontres en ligne en attendant les directives du ministère de l'Éducation. Seule la première et la dernière rencontre de l'année seront en présence.

Myriame Belfort précise que selon l'orientation ministérielle, la régie interne pourrait devoir être modifiée.

7.1.3. Frais des journées pédagogiques au service de garde

Les journées pédagogiques sont actuellement au coût de 9 \$ par jour par enfant. Au vu de la nouvelle convention collective qui prévoit des augmentations salariales, il faudrait augmenter les coûts d'inscription pour que le service de garde puisse s'autofinancer. La marge proposée est entre 10,75 \$ et 14 \$.

Il y a eu un consensus avec les services de garde du quartier pour retenir un coût de 11 \$, en considération de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie. Le CÉ de l'Étoile filante a déjà adopté le coût des journées pédagogiques à 11\$.

Suite à une question d'un parent, M. Fournier précise que le tarif des SDG pour les journées d'école demeure inchangé, sauf dans le cas des élèves inscrits sporadiquement (une augmentation a eu lieu en début d'année).

Le tarif de 11 \$ par enfant pour une journée pédagogique approuvé à l'unanimité.

7.1.4. Sorties éducatives 22-23

Les sorties présentées au CÉ sont approuvées à l'unanimité, tout en limitant la contribution parentale de 40 \$ par enfant, tel qu'adopté par résolution lors des rencontres du CÉ 2021-2022.

Une brève discussion s'en suit sur les coûts associés aux sorties, surtout le transport scolaire. Il est précisé qu'il y a toujours 3 soumissions qui sont faites pour le coût des autobus scolaires.

Pour les sorties culturelles, les enseignant.e.s doivent choisir des activités dans un bottin. Pour l'instant, le budget de 25 \$ est suffisant pour les sorties culturelles et 40 \$ pour les autres types de sortie.

Le tableau des sorties sera mis à jour et approuvé par le CÉ à chaque rencontre.

7.1.5. Critères d'admission à l'anglais intensif en 6e année

Une problématique a été soulevée sur certains critères d'admission (quel poids accorder entre les critères 1 et 2 – privilégier les élèves de l'école NDG et le réel besoin d'apprentissage de la langue anglaise). Marie-Chantal Lebel explique les raisons pour lesquels les critères seront revus (des élèves parfaitement bilingues se retrouvent dans les classes d'anglais intensif) et mentionne que le programme n'est pas un programme 'enrichi', mais que le but ultime est d'apprendre l'anglais.

Patrice Fournier souligne que les critères 2 à 7 deviendraient 1 à 6 et l'actuel critère 1 (privilégier les élèves de l'école NDG) deviendrait le dernier critère.

Le plan n'est pas d'éliminer le critère 1 (privilégier les élèves de l'école NDG), mais de le considérer en dernier recours parmi la liste des critères. Le besoin d'apprentissage devrait être priorisé.

Certains membres parents s'interrogent sur la formulation du critère « Réel besoin d'apprentissage de la langue anglaise » et questionnent si ce critère exclu des enfants qui parlent très bien anglais, mais qui le lisent ou l'écrivent peu ou pas? Comment se fait l'évaluation du niveau d'anglais.

L'évaluation est faite en concertation avec les enseignant.e.s de 5^e année et les enseignant.e.s d'anglais. Les élèves qui ne maîtrisent pas l'anglais écrit/lu sont priorisés pour le programme d'anglais intensif. Pour les élèves des autres écoles, idéalement, les enseignant.e.s d'anglais et les titulaires sont contactés pour obtenir leur recommandation.

Une proposition sera faite pour revoir les deux critères discutés (privilégier les élèves de l'école NDG et le réel besoin d'apprentissage de la langue anglaise), et s'assurer que les enfants non bilingues de l'école NDG soient privilégiés, dans l'éventualité où plusieurs élèves rencontrent l'ensemble des critères

Ce point est reporté. Le personnel de l'école reverra le libellé de certains critères avant la prochaine rencontre du CÉ.

7.1.6. Planification annuelle en éducation à la sexualité et orientation scolaire et professionnelle

Retour au programme sur trois (3) étapes plutôt que deux (2) étapes.

Il va y avoir un Salon des métiers en mai 2023 pour que les parents viennent parler de certains métiers. Les parents seront sollicités.

Le CÉ approuve la planification annuelle à l'unanimité.

7.2. Dossiers où il est question d'être informé

7.2.1. Suivi du procès-verbal du 9 juin 2022 (s'il y a lieu)

Pas de suivi.

7.2.2. Budget du CÉ

Un budget de 400 \$ pour le CÉ (frais de garde, repas, remerciement pour le personnel de l'école) et un autre budget de 400 \$ pour les frais de formation.

8. Tour de table

20 h 45

8.1. Enseignants : représentés par Marie-Chantal Lebel

Le début de l'année s'est bien passé en mode plus régulier.

On rentre en négociation bientôt.

Beaucoup de nouveau enseignants cette année. Deux enseignantes sont libérées 1 journée par semaine pour aider ces nouveaux enseignants. Cela aide beaucoup.

Marie-Hélène Bachand : combien de nouveaux enseignants ? Environ 5

Veronique Parent : 12-14 enseignants bénéficient du programme de mentorat.

8.2. Professionnel : représenté par Martin Duclos

Il y a 2 professionnels dans l'école : Anita (orthophoniste) et Martin (psychoéducateur)

Les professionnels passent beaucoup de temps avec les maternelles actuellement.

Dans les prochaines semaines, on va travailler les plans d'intervention et le plan de lutte à l'intimidation.

Véronique Parent pilote tous les plans d'intervention.

Marie-Hélène Bachand : il avait été question l'année dernière qu'avec l'horaire décalé, il y avait moins d'intimidation.

Martin Duclos : c'est certain qu'il y a moins d'enfants dans un même lieu donc ça diminue les risques d'intimidation. Mais il n'y a pas eu de recrudescence marquée depuis la reprise des 2 récréations (1,2,3 et 4,5,6)

8.3. Service de garde

Martin Perreault étant absent, M. Fournier fait le point. Il reste un poste non comblé. Un affichage est en cours.

Lucie Rousseau s'interroge à savoir pourquoi les enfants inscrits au SDG ne sortent pas le matin entre 7 h 15 et 8 h 35, est-ce par manque de ressources ?

M. Fournier explique qu'il n'y a pas de surveillance le matin avant 8 h 35 et certains enfants arrivent en avance. Le service de garde a la responsabilité des enfants inscrits et il ne peut pas prendre charge des élèves qui sont dans la cour avant le début de la surveillance. Des membres de l'équipe-école précise que si on fermait l'accès des cours, les enfants attendraient à l'extérieur, sur les rues avoisinantes, ce qui serait difficilement gérable. C'est donc un enjeu d'espace et pour la sécurité des élèves.

Marie-Hélène Bachand : avant la pandémie, le service de garde fournissait une collation aux enfants. Ce n'est jamais revenu. Pourquoi ?

8.4. Comité des parents du CSSDM : représenté par Myriame Belfort

On attend d'identifier le protecteur de l'élève du CSSDM. Le premier affichage n'a rien donné. Les critères ont été revus. Trois (3) candidats ont été sélectionnés, mais on ne sait pas s'ils seront rencontrés.

9. Périodes de questions

20 h 55

Marie-Hélène Bachand : où en sommes-nous avec les consignes COVID ?

Patrice Fournier : si des symptômes à l'école, on fait test rapide à l'école si autorisation donnée. Si test positif, isolement 5 jours et masque 5 jours.

Marie-Hélène Bachand : Il serait bon de publiciser la prochaine rencontre du CÉ à l'extérieur d'un Info-parents puisque plusieurs parents ne lisent pas les Info-parents. Un courriel sera envoyé à tous les parents.

10. Levée de l'assemblée

21 h

L'assemblée est levée à 20 h 55.